

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE RIA-SIRACH

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15
PRESENTS A LA SEANCE 13
DATE DE LA CONVOCATION : 13/09/21
DATE DE L’AFFICHAGE : 13/09/21

L’AN DEUX MILLE VINGT ET UN

et le dix-sept septembre à 18h30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean MAURY, Maire.

PRESENTS : MAURY Jean, CAMPS Nicolas, RONDES Corinne, MARCH Jean-Pierre, FALIU Béatrice, GRAVIER DARNIS Daniel, SARRAT Rémy, JOCAVEIL Florence, FERNANDEZ Didier, MARTY Christelle, DURAND Stéphanie, RIBEILL Bruno, FOURTICQ-TIRE Georges.

PROCURATIONS : Mme MESSEAN Simone a donné procuration à Mme Corinne RONDES
Mme LAPASSET Christelle a donné procuration à M. Rémy SARRAT

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Rémy SARRAT

Envoyé en préfecture le 20/09/2021

Reçu en préfecture le 20/09/2021

Affiché le 20/09/2021

ID : 066-216601617-20210917-20211110-DE

OBJET / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 JANVIER 2022

Monsieur le Maire,

RAPPELLE à l’assemblée sa délibération en date du 29 Janvier 2021 modifiant le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mars 2021.

EXPOSE qu’il a reçu d’un agent actuellement à 20/35^e, une demande d’augmentation de son temps de travail et propose de passer cet agent à 28/35^e.

DIT qu’il y a lieu d’ouvrir le poste correspondant, et de supprimer le poste actuellement occupé à savoir :



CREATION : Un poste Adjoint du patrimoine à 28/35^e

SUPPRESSION : Un poste Adjoint du patrimoine à 20/35^e

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **FIXE à compter du 1^{er} JANVIER 2022 le tableau des effectifs de la manière suivante :**

o **SERVICE ADMINISTRATIF :**

- 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe à 35/35^e
- 2 adjoint administratif principal 1^{er} classe à 35/35^{ème}

o **SERVICE TECHNIQUE :**

- 1 Agent de maîtrise principal à 35/35^e
- 2 Adjoint technique Principal de 1^{ere} classe à 35/35^e
- 3 Adjoint technique principal de 2^e classe à 35/35^e
- 1 Adjoint technique principal de 2^e classe à 25/35^e
- 1 Adjoint technique à 35/35^{ème}
- 1 Adjoint technique à 32/35^{ème}

o **SERVICE CULTURE :**

- 1 Adjoint du patrimoine à 28/35^e

o **CONTRACTUELS :**

- 1 agent contractuel temporaire TNC à 3/18^{ème}
- 1 agent contractuel Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)
- 1 agent contractuel pour le remplacement du personnel titulaire, en maladie, congé annuel, mise en disponibilité ou autre, en application de l'article 3 de la Loi du 26/01/84 modifié.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus par tous les membres présents, qui ont signé sur la minute.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le maire,

M. Jean MAURY



Envoyé en préfecture le 20/09/2021

Reçu en préfecture le 20/09/2021

Affiché le 20/09/2021

ID : 066-216601617-20210917-2021110-DE